British Columbia's
Office of the Human Rights Commissioner

Construire une culture des droits de la personne : rapport annuel 2020-2021 et plan de services 2021-2022—2023-2024 : SOMMAIRE

En 2020-2021, nous nous sommes concentrés au Bureau du commissaire des droits de la personne en Colombie-Britannique sur le développement de notre organisation en termes de taille, de structure et de portée. Nous avons tâché de changer sensiblement les choses dans nos domaines stratégiques prioritaires tout en continuant à établir nos politiques, nos pratiques et notre culture en tant qu'organisation britanno-colombienne des droits de la personne récente, innovante et dynamique.

Faits saillants des priorités stratégiques

Notre **Plan stratégique 2020-2021—2024-2025** décrit cinq priorités liées à notre programme : la discrimination en vertu du *Code des droits de la personne* de la Colombie-Britannique, la décolonisation, la haine et la montée de la suprématie blanche, la pauvreté en tant que cause et effet de l'injustice et de l'inégalité, et la protection des personnes détenues par l'État garantie par le *Code*. Voici les faits saillants des initiatives que nous avons entreprises en 2020-2021 pour mettre ces priorités en œuvre :

• Une priorité fondamentale du Bureau est de restructurer les lois, les politiques et les pratiques qui créent et maintiennent la **discrimination**. Par exemple, en 2020-2021, nous avons travaillé avec le Tribunal des droits de la personne et des cliniques des droits de la personne à travers la province pour adopter une approche « Sans fausse route » pour améliorer l'accès au système des droits de la personne (voir la page 44). Nous avons également géré 83 programmes spéciaux, qui permettent aux détenteurs d'obligations de donner la priorité aux groupes historiquement marginalisés en matière d'emploi, de location et d'autres domaines protégés par le *Code* (voir la page 65).

• Une autre priorité clé est la **décolonisation** : soutenir les droits des peuples autochtones, l'autodétermination de leurs nations et travailler au démantèlement des structures du colonialisme. Notre travail en 2020-2021 s'est concentré sur l'augmentation de l'accessibilité et de la pertinence du système des droits de la personne pour les peuples autochtones (voir la page 45), le soutien à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration sur les droits des peuples autochtones* (*Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act*) et son suivi, et la sensibilisation aux expériences de discrimination des Autochtones et les droits des peuples autochtones en général (voir la page 21).

• Notre Bureau s'est également engagé à réduire la présence de la **haine** dans notre société. Nous nous concentrons sur l'amélioration de la recherche et des données sur les causes profondes des manifestations de haine, sur la réduction de la désinformation qui alimente les stéréotypes, la peur et la violence, et sur l'amélioration de l'efficacité des solutions juridiques aux problèmes de haine. Par exemple, en 2020-2021, nous avons lancé une campagne provinciale de lutte contre le racisme dans 77 localités de la Colombie-Britannique (voir la page 51).

• La **pauvreté** est un problème clé pour ce qui est des droits de la personne en Colombie-Britannique, et nous travaillons à des protections nationales efficaces et significatives pour les droits économiques et au démantèlement de la discrimination contre les personnes vivant dans la pauvreté (voir la page 25). En 2020-2021, le Bureau a publié un mémoire de recherche contenant des recommandations pour l'inclusion du statut « condition sociale » dans le *Code* en tant que caractéristique protégée (voir la page 64).

• Nous avons tous le droit de ne pas subir de **détention** arbitraire, d'abus de pouvoir et d'autres traitements injustes si nous sommes légalement détenus. En 2020-2021, le Bureau s'est concentré sur la réduction du recours abusif à la détention involontaire pour raison de santé mentale et sur la réduction de la discrimination dans les pratiques policières (voir la page 27). Nous avons également fait des recommandations pour protéger les droits des personnes détenues pendant la pandémie de COVID-19 (voir la page 70).

Faits saillants : conséquences de nos interventions en 2020-2021

Le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue sont intégrés à chaque étape de notre développement à mesure que nous grandissons et que nous construisons, soutenons, affinons et renouvelons notre organisation et notre travail (pour en savoir plus sur notre plan d'évaluation, voir la page 82). En 2021-2022, nous avons établi notre cadre d'évaluation et un ensemble d'indicateurs provisoires pour mesurer nos progrès d'une année à l'autre. Nos activités d'évaluation illustreront dans quelle mesure nous aurons réussi à maintenir des relations respectueuses et responsables avec toutes les parties prenantes, en intégrant des ressources et des forums éducatifs et d'orientation accessibles au public, en faisant ressortir les principaux problèmes de droits de la personne pour éclairer les recommandations que nous fournissons au gouvernement de la Colombie-Britannique et aux autres détenteurs d'obligations, en formulant des arguments juridiques pour influencer la jurisprudence et, à l'interne, en élaborant des politiques, des pratiques et une culture organisationnelle fondées sur les droits de la personne. Notre rapport annuel est structuré autour de ces domaines clés d'évaluation.

Entretenir des relations respectueuses et faire preuve de responsabilité

L'établissement de relations est le fondement de tout travail en faveur des droits de la personne.
En 2020-2021, le Bureau a contacté le public par le biais d'une série de huit **engagements régionaux** (voir la page 38), a communiqué abondamment avec les gouvernements et les dirigeants communautaires **autochtones** (voir la page 42), a **fourni des informations** à plus de 600 personnes qui nous avaient contactés (voir la page 35) et les a aiguillées vers d'autres organismes, a créé un **site Web** accessible et multilingue, et s'est montré présent sur les réseaux sociaux (voir la page 46). Nous avons également mené des **sondages à**

l'échelle de la province pour nous assurer que nos priorités correspondent aux besoins et aux intérêts des Britanno-Colombiens (voir la page 33).

Créer des ressources et des forums éducatifs et d'orientation

Dans le contexte d'une augmentation inquiétante des crimes haineux signalés (voir la page 23) au cours des dernières années et aggravée par la pandémie, le Bureau a lancé sa première campagne d'éducation du public en 2020-21. La **campagne « Suis-je raciste?** » a demandé aux Britanno-Colombiens d'examiner leurs préjugés internes à l'aide de deux séries de questions imprimées sur de grands panneaux d'affichage et des annonces d'autobus dans 24 localités ainsi qu'avec un site Web interactif présentant des chronologies, des activités et des ressources (voir la page 51). La période 2020-2021 a également vu le lancement de notre courte vidéo animée ***Human Rights 101*** (Droits de la personne 101) ainsi que celui des ressources éducatives qui l'accompagnent sur la protection des droits de la personne en Colombie-Britannique et qui ont pour but de simplifier les concepts des droits de la personne pour le public (voir la page 54).

Fournir des recommandations pour améliorer les problèmes systémiques de droits de la personne

En 2020-2021, reconnaissant que certains groupes étaient plus durement touchés par la pandémie de COVID-19 que d'autres, notre Bureau s'est joint à un appel national en faveur d'une stratégie coordonnée du secteur public pour la collecte de données démographiques fondées sur la race et d'autres **données démographiques désagrégées** afin de révéler les inégalités en matière de soins de santé (voir la page 69). Nous avons ensuite produit un rapport (suivi d'un webinaire et de ressources supplémentaires) qui contenait des recommandations pour une collecte plus large de données désagrégées en Colombie-Britannique et qui préconisait l'utilisation de « **la perspective de la grand-mère** » afin d'éviter de nuire aux communautés marginalisées (voir la page 57).

Problème émergent : pandémie de COVID-19

> L'un des principaux problèmes dont tous ont souffert en 2020-2021 est la pandémie de COVID-19, qui a modifié notre société et fait apparaître des problèmes clés en matière des droits de la personne. Cette urgence mondiale a eu des répercussions sur chacun de nos domaines stratégiques prioritaires, mettant en évidence le besoin urgent d'une surveillance des droits de la personne dans notre province. En réponse à la pandémie, le Bureau a publié, à l'intention des employeurs, des propriétaires, des fournisseurs de services et des particuliers, des **directives politiques détaillées** sur la façon d'assurer les droits de la personne dans le contexte des priorités urgentes de la santé publique (voir la page 68).

Une autre façon de traiter les problèmes systémiques de droits de la personne consiste à mener des enquêtes, ce qui nous permet de fournir des recommandations ou des rapports au gouvernement de la Colombie-Britannique et à d'autres détenteurs d'obligations. Au cours de la période 2020-2021, nous avons également entamé les **préparatifs de notre première enquête publique**, *Hate in the Pandemic* (Haine durant la pandémie), comprenant une étude de faisabilité, la mise en place de guides et d'un mandat, et la création d'un site Internet pour l'enquête (voir la page 66).

Formuler des arguments juridiques pour influencer la jurisprudence

Le Bureau vise à améliorer les lois et les systèmes des droits de la personne en Colombie-Britannique. Une des approches qu'il a adoptées consiste à utiliser son pouvoir d'intervenir dans les affaires judiciaires qui peuvent

avoir une incidence sur la protection des droits de la personne dans la province. En 2020-2021, il a déposé sa **première demande d'intervention** dans une affaire jugée devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, qui porte sur le caractère juridique de la discrimination basée sur le statut familial (voir la page 73).

Adopter des politiques, des pratiques et une culture fondées sur les droits de la personne

La priorité stratégique opérationnelle du Bureau est de créer une organisation solide et durable capable de faire progresser les droits de la personne en Colombie-Britannique. En 2020-2021, nous avons adopté une **approche basée sur les droits** dans l'élaboration de nos pratiques d'évaluation et de rédaction de rapports (voir la page 75); nous avons appliqué une approche de recrutement équitable et accessible pour constituer une **équipe** dynamique, diversifiée et **inclusive** (voir la page 75); nous avons mis en place des **systèmes et processus** opérationnels conformes à nos objectifs et à nos principes directeurs (voir la page 77); et nous avons créé une **identité visuelle** distinctive facilement reconnaissable qui fait de la commissaire un **intervenant crédible** dans la promotion des droits de la personne en Colombie-Britannique (voir la page 75).

Perspectives d'avenir : plan de services 2021-2022–2023-2024

Notre plan de services pour la période allant de 2021-2022 à 2023-2024 découle des priorités stratégiques et des **livrables** du plan d'évaluation susmentionnés. Il décrit les objectifs, les indicateurs de rendement clés et un échantillon des activités que nous envisageons d'entreprendre sur une période de trois ans pour remplir le mandat du Bureau et établir une base de référence pour l'établissement des cibles futures.

Parmi les activités que nous entreprendrons au cours de la période de mise en œuvre du plan de service, on compte le lancement de notre enquête « **Hate in the Pandemic** » (comme nous l'avons fait en août 2021), la diffusion d'une deuxième vidéo de notre série de renforcement de l'empathie « **I love my human rights** », l'organisation d'ateliers éducatifs sur le *Code* et l'élaboration des documents d'orientation pour ceux qui rédigent des politiques de **preuve de vaccination** au stade actuel de la pandémie. Il nous faudra également lancer une **deuxième grande campagne de mobilisation du public**, continuer de travailler sur **les droits de la personne et les services policiers** (y compris faire une soumission au Comité spécial sur la réforme de la *Loi sur les services policiers*) et bien plus encore (voir la page 81). Pendant que nous accomplirons ce travail et plus encore, nous ferons également **le point sur l'état des droits de la personne** et le système des droits de la personne en Colombie-Britannique. (voir la page 82).

Budget et dépenses 2020-2021

En 2020-2021, le Bureau a dépensé 4,7 millions de dollars de son budget de fonctionnement de 5,5 millions et a entièrement dépensé son budget d'investissement de 1,2 million (voir la page 94). Au cours de la période couverte par notre plan de services, nous aurons un budget de fonctionnement approuvé de 6,8 millions de dollars en 2021-2022, de 6,7 millions en 2022-2023 et d'également 6,7 millions en 2023-2024, ainsi qu'un budget d'investissement de 35 000 $ par an.

**

Pour en savoir plus sur la façon dont nous avons construit notre organisation et fait bouger les choses en 2020-2021 et sur ce que nous prévoyons faire dans les années à venir, période où nous nous développerons et où nous affinerons et soutiendrons notre Bureau, veuillez consulter notre rapport annuel complet, « Building a culture of human rights », à **bchumanrights.ca/annualreport2020**.